

DEPARTEMENT DU BAS-RHIN

Commune de **CHATENOIS**

Arrondissement de SELESTAT

Extrait du procès-verbal

des délibérations du Conseil Municipal

Nombre des membres
du Conseil Municipal élus : 27

Séance du 20 octobre 2022

Nombre des membres
qui se trouvent en fonction : 27

Nombre des membres
qui ont assisté à la séance : 20

Sous la présidence de M. le Maire, Luc ADONETH

Présents :

M. Christian OTTENWAELDER, Mme Sylvie LIGNER, M. Stéphane SIGRIST, Mme Christine GILL, Adjoints au Maire
M. Daniel BROCKER, M. Patrick DELSART, Mme Marie-Antoinette SYLVESTRE, M. Jean-Paul BARTH, M. Pascal HELDE, M. Christophe ELSAESSER, Mme Nadine GUTHAPFEL, M. Michel GOETTELMMANN, M. Denis WACHBAR, Mme Lysiane STENGER, Mme Amandine MARTIN, M. Jean LACHMANN, M. Eric BRUNSTEIN, Mme Bénédicte SADOWNICZYK, M. Yann VILARDELL, Conseillers municipaux

Absents excusés :

Christophe BOHN donne pouvoir à Luc ADONETH
Anne HEUBERGER donne pouvoir à Christophe ELSAESSER
Sandrine DEMAY donne pouvoir à Patrick DELSART
Sabrina DUSSOURD donne pouvoir à Christine GILL
Claire-Catherine BRUN donne pouvoir à Stéphane SIGRIST
Axèle EBELIN donne pouvoir à Christian OTTENWAELDER
Anne-Catherine DORIDANT donne pouvoir à Bénédicte SADOWNICZYK

Absents :

10. Budget – Finances – Développement économique – Elections – Personnel administratif - Tourisme

RAPPORTEUR : M. le Maire

DELIBERATION D20102022/14

10.6. Recrutement apprentie Communication au service administratif

La Commune, compte tenu de ses nombreuses activités communales, associatives, touristiques, et d'un fort besoin de renfort au service communication, souhaite recruter une apprentie en communication de niveau minimum Bac+2.

L'apprentie sera embauchée à temps plein, sur un rythme d'alternance.

Ses missions consisteront à suppléer la chargée de communication dans l'animation des réseaux sociaux, la production de supports de communication, la mise en œuvre des différents projets communaux.

Sa rémunération sera basée sur les grilles, selon le niveau de diplôme visé et l'âge de l'apprenti.

Son contrat aura une durée d'un an, soit du 05/09/2022 au 04/09/2023.

Tous les coûts pédagogiques sont pris en charge par le CNFPT, au titre de la nouvelle cotisation « apprentissage » due par les collectivités.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de recruter un apprenti du 05/09/2022 au 04/09/2023.

FIXE la durée de service à 35 heures, rémunéré au % du SMIC en vigueur en fonction de l'âge de l'apprenti.

ACCEPTTE la participation de l'Etat et du CNFPT.

PRECISE que les crédits nécessaires sont inscrits au BP2022.

POUR : 27

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

ADOPTÉE A L'UNANIMITE



DELIBERATION EXECUTOIRE

Pour extrait conforme

Châtenois, le 25 octobre 2022

Le Maire,

Le secrétaire de séance,

